



Délibération du Conseil Syndical n° 2026-28

Séance du : 2 juillet 2026

À Aulnay-de-Saintonge (17)

Date de convocation : 18 juin 2026

Nbre de délégués en exercice : 36 titulaires 19 suppléants

Nbre de voix présentes : 20

Nbre de voix représentées par pouvoir : 3

Nbre de voix n'ayant pas pris part au vote (suppléant) : 1

Nbre de voix décomptées : 22

Secrétaire de séance : Mme Ornella TACHE

Objet : Investissements anticipés avant le vote du budget primitif 2026

L'An Deux-Mille-Vingt-Six le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Aulnay de Saintonge (17), pour une Assemblée Générale ordinaire sur convocation en date du dix-huit juin deux mille vingt-six. La séance est présidée par Frédéric EMARD, Président. Ornella TACHE est nommée secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Membres du SYMBO Présents / Excusés / Représentés/Présents Non Votants

Délégués titulaires				Délégués suppléants	
Conseil Départemental de la Charente-Maritime : 5 voix					
ALOE Caroline	P	DE ROFFIGNAC Françoise	R	DUCROCQ Marie-Karine	E
GAY Gilles	E	GODINEAU Jean-Claude	E	VILLAIN Stéphane	E
CHEDOUTEAUD Stéphane	P				
Conseil Départemental des Deux-Sèvres : 3 voix					
BARILLOT Dorick	P	MAUFFREY Philippe	E	MISSIOUX Marie-Pierre	E
FOUILLET Olivier	E				
CDC Vals de Saintonge : 14 voix					
EMARD Frédéric	P	SURAUD Marie-Noëlle	P	POMMIER Bruno	E
TACHE Ornella	P	PELLETIER Michel	P	SANTAGIULIANA Barbara	E
MOUTARDE Jean	E	POINOT-RIVIERE Annie	E	BERNARD Patrick	P
POUILLET Sylvie	E	BAUDOIN Frédéric	P	PERAUD Danièle	E
LEAUD Jean-Luc	R	FLOCH-RUJU Valérie	E	MARTINEAU Pascal	E
GICQUEL Roselyne	P	BOUTET Michel	E	CANTI Manon	E
GOGUET Jacques	R	MOREAU Suzette	P	TRANQUART Cédric	E
CDC Mellois en Poitou : 10 voix					
PICHON Gilles	P	GALLARD Sophie	E	DELEZAY Gaëtan	E
BALLAND Cyril	P	BOCHE Bernard	E	SUIRE Rudy	E
BRETONNIER Pascal	P	LEROUX Bruno	E	GARNIER Gwendoline	P
MARTIN François	P	BARRE Daniel	E	GUERIN Julien	E
BAUDOIN Yohan	E	DESMIER Didier	E	WATTEBLED Frédéric	E
CARO : 1 voix					
RABAUD David	E			BESSAGUET Bruno	P
CDC Aunis Sud : 1 voix					
BERNARDIN Eric	E			BOUTTEAUD Louis	P
CAN : 1 voix					
LEYSSENE Philippe	E			MARTINS Elmano	E
SMAEP 4B : 1 voix					
BOUFFARD Christian	P			MARTIN Patrick	PNV

Parmi les délégués désignés par le SMAEP 4B, le délégué titulaire et le délégué suppléant étaient présents. En conséquence, le délégué titulaire a été votant et le délégué suppléant a été non votant.

Pouvoirs

Mme Françoise de ROFFIGNAC a donné pouvoir à M Frédéric EMARD.

M Jean Luc LEAUD a donné pouvoir à M Michel PELLETIER.

M Jacques GOGUET a donné pouvoir à Mme Marie Noëlle SURAUD.

Assistaient également à la réunion

Mme Sandrine CHAUVIN - SYMBO

Mme Aurélie BELLICAUD – SYMBO

M Pascal VOIX – SYMBO

Mme Lysiane CHUPIN – Nouvelle République et la Concorde

Frédéric EMARD, Président, ouvre la séance à 18h45. Après appel nominal des délégués du SYMBO, il a dénombré 20 délégués présents, trois voix représentées et une voix ne prenant pas part au vote (suppléant), soit 22 voix délibératives. Il a donc été constaté que les conditions de quorum étaient remplies.

Le Comité syndical était valablement constitué.

Madame Ornella TACHE est nommée secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1 ;

Vu les articles L.5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux syndicats mixtes ouverts ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable au syndicat ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté par délibération n°2024-16 du 4 avril 2024 ;

Vu la nécessité d'assurer la continuité du service public et de permettre le règlement des dépenses afférentes aux opérations d'investissement engagées avant l'adoption du budget primitif 2026 ;

Considérant qu'en application de l'article L.1612-1 du CGCT, l'exécutif de la collectivité peut, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits pouvant être utilisés avant le vote du budget primitif ;

Des investissements étaient à prévoir avant le vote du budget primitif 2026 afin d'assurer la continuité du service et notamment les chantiers prévus dans le cadre de la tranche 2026 du plan pluriannuel de gestion et des aménagements sur les locaux du SYMBO. Une délibération n°2026-1 du 23/02/2026 a été prise pour une ouverture de 40 000 € de crédits mais il convient d'apporter des précisions sur l'affectation des crédits anticipés.

Les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2025, hors crédits relatifs au remboursement du capital de la dette, étant les suivants :

AR Prefecture

017-251704835-20260702SYMB06070228-DE

Reçu le 13/07/2026

Investissements anticipés avant le vote du budget primitif 2026

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts BP N-1	Montant maximal autorisé (25 %)
21	Immobilisations corporelles	318 500,00 €	79 625 €
TOTAL		318 500,00 €	79 625 €

Les dépenses d'un montant de **40 000€** susceptibles d'être engagées avant le vote du budget primitif concernent notamment :

- Les acquisitions de matériels et équipements nécessaires à la continuité du service ;
- Les opérations de travaux déjà engagées ;
- Les dépenses liées aux prestations techniques ;
- Les dépenses d'investissement présentant un caractère urgent ou indispensable au fonctionnement du syndicat.

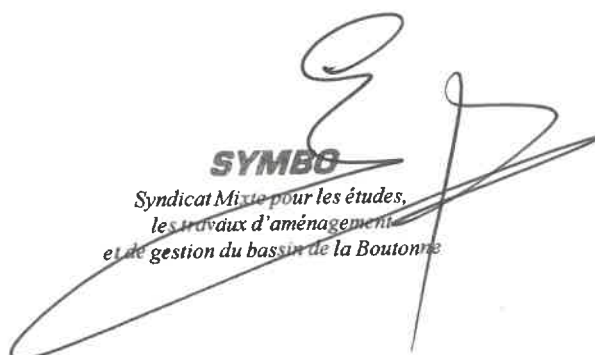
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical décide de :

- Autoriser Monsieur le Président, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites définies ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le Président,

M. Frédéric EMARD


SYMBO
Syndicat Mixte pour les études,
les travaux d'aménagement
et de gestion du bassin de la Boutonne